

Compte-rendu de réunion

Agence de ROUEN
53 Quai du Havre B. P. 1052 – 76172 ROUEN Cedex 1
☎ 02.35.07.94.20 – Fax : 02.35.07.94.29
E-mail : ingetec.rouen@ingetec.fr

Réunion du 24/01/2017

Emetteur :	DESTOMBES Pierre-Briec	Date :	24/01/2017
N°Aff. :	10784	Réf	PBD/10784 CR02
Opération :	Rétablissement de la continuité écologique de la Brèche (60) Secteur des moulins du Pont de Pierre et du Petit Fitz-James Mission de maîtrise d'œuvre		
Ordre du Jour :	Réunion de rendu phase I : diagnostic – propositions d'aménagement et modélisation hydraulique		

Les remarques concernant le présent compte-rendu doivent être formulées dans les 8 jours suivant la date d'envoi. - Passé ce délai, il sera considéré comme adopté.

Entité	Nom	E-mail (impératif)	Présent (X) / excusé (-)	Diffusion
SIVB	Mme REMBAUVILLE Brigitte Vice-présidente	sivbreche@gmail.com	X	X
	M MARAZANOFF Jean-Paul Vice-président		X	X
	M LE CORRE Erwan		X	X
	M MINNEBO Maxime		X	
Mairie Clermont	M MINE Franck Délégué communal	franck.mine@mairie-clermont.fr	-	X
	Mme BOUTEAUD Laure	laure.bouteaud@mairie-clermont.fr		X
	M BANVILLE Aurélien	aurelien.banville@mairie-clermont.fr		X
	Mme CARBASA Zelina	zelina.carbasa@mairie-clermont.fr	X	
Mairie Fitz-James	M PELLERIN Jean-Claude Maire	jc.pellerin@commune-fitz-james.fr	X	X
	M GAGLIARDI Gilles Délégué communal	eg.gagliardi@free.fr	-	X
	Mme LEFEBVRE Nathalie	lefebvrebruno9201@neuf.fr	-	X
Agence de l'Eau	M MENVIELLE Erwan	menvielle.erwan@aesn.fr	X	X
Conseil Départemental de l'Oise	M LOGEREAU Cyril	cyril.logereau@oise.fr	X	X
AFB SD 60	M. DEROZIER Eric	eric.derozier@afbiodiversite.fr	X	X
DDT Oise	Mme MINGUET Marie-Christine	marie-christine.minguet@oise.gouv.fr	-	X
Fédération de Pêche de l'Oise	Mme GRUAU Emeline	gruau.fdpeche60@orange.fr	X	X
APPMA le Scion	M POULAIN Philippe Trésorier		-	X
	M BONNET Arnaud Président	valerie.bonnet6@free.fr	-	X
Ingetec	M DESTOMBES Pierre-Briec	pierrebriecdestombes@ingetec.fr	X	X
	Mme JAVANSHIR Nazila	nazilajavanshir@ingetec.fr	X	X

Ce compte-rendu porte sur la réunion du 24 janvier 2017 dans la salle Pierre Perret, 17 rue Jules Ferry à Fitz James, ayant pour objet le rendu de la phase I de diagnostic, de propositions d'aménagement et des modélisations hydrauliques.

Le support powerpoint utilisé pour la réunion (avec quelques modifications demandées lors de la réunion) est joint au présent compte rendu.

Rappel de l'objectif de la mission :

L'objectif de la mission est de restaurer la continuité écologique sur deux ouvrages de la Brèche sur les communes de Clermont et de Fitz-James et d'apporter des améliorations sur le fonctionnement hydromorphologique des deux bras.

Les espèces cibles :

L'Agence française pour la biodiversité rappelle que les espèces cibles pour la franchissabilité de ces deux ouvrages sont la truite fario, l'anguille, la vandoise et la lamproie de planer. Les deux ouvrages sont infranchissables pour les petites espèces.

Les droits d'eau :

Le droit d'eau de l'ouvrage du Pont de Pierre est abrogé. Celui de Fitz James est toujours valable : la propriétaire connaît ses devoirs en matière de rétablissement de la continuité écologique, elle n'est à priori pas opposée au projet. Elle sera consultée en cours d'avancement de la phase AVP.

L'assainissement :

Les services de la communauté de communes du Pays Clermontois réalisent le diagnostic :

- De l'assainissement individuel non raccordé sous l'habitation du moulin de Fitz-James (changement de propriétaire imminent)
- Du dysfonctionnement du by-pass dont l'émissaire débouche dans le bras usinier (visualisation de rejets anormaux ce jour)
- De l'assainissement au début de la rue André Boulard.

Les réseaux d'eau pluviale seront amenés à être modifiés ou rallongés selon le scénario choisi.

Scénario 1 :

Dans le cadre du projet communal de sécuriser un cheminement piéton jouxtant la rue Pasteur et la Brèche, des protections de berge en techniques mixtes (enrochements + plantation) sont nécessaires pour protéger les berges.

Scénario 1bis :

Ce scénario permet de décaler la rivière vers la rive droite dans la parcelle appartenant à la commune de Fitz-James (mais sur la commune de Clermont). Ce scénario permet donc d'élargir légèrement la voirie pour mettre en place un trottoir.

Ce scénario s'intègre dans le projet communal de Fitz-James (cheminement piéton depuis l'étang, passage dans la ZAD, valorisation de l'espace à vocation d'éducation à l'environnement...).

Pour ces deux scénarios :

Des investigations géotechniques sont à définir pour déterminer la nécessité ou non de protéger les fondations (sur pieux bois ?) en maintenant un écoulement (faible mais permanent) sous le bâtiment. Même dans cette configuration où un filet d'eau continuerait à passer sous le bâtiment, il n'y aura plus d'eau sur les ouvrages hydrauliques. Les vannages et la vantellerie pourront être conservés pour témoigner de l'historique du site.

Dans l'hypothèse où les investigations concluraient à la non nécessité de protéger les fondations par maintien de l'humidité, la déviation de la rivière pourrait se faire plus haut : en amont du point dur au niveau du coude (vestige d'un ancien lavoir ?). Ces deux scénarios fonctionnent de manière identique du point de vue hydraulique.

Un plan avec les n° des profils sera joint au rapport pour une meilleure compréhension.

Le débit de 4.5m³/s utilisé pour caler le modèle pose questions. Il a été déterminé par résolution de l'équation de Manning Strickler entre les P1 et P2 et à l'aide des données à disposition et des hauteurs d'eau mesurées lors de la campagne de

topographie d'Août. Le fait d'enregistrer des débits inférieurs à l'aval n'est pas anormal : il existe de nombreux ouvrages entre Fitz James et Nogent sur Oise qui expliqueraient l'étalement du débit de pointe.

La modélisation montre une baisse de la lame d'eau en amont ce qui améliore les conditions dans l'ouvrage sous la RN31 mais qui pourra impacter le niveau d'eau de l'étang alimenté par la nappe d'accompagnement. Cette baisse pourrait être limitée par la pose de rampes hydrauliques permettant de maintenir le niveau en amont et de contrôler la répartition des débits dans les bras Est et Ouest pour que ces deux bras restent équitablement attractifs.

Les niveaux d'eau seront moins fixés par l'ouvrage de Fitz James ce qui se traduit par une variabilité des niveaux d'eau favorable au fonctionnement hydroécologique du marais et permet la baisse de la pression érosive des berges de l'étang.

La modélisation montre que le canal longeant la RN31 prend une faible proportion du débit pour les débits d'étiage mais permet de soulager les deux bras en cas de crue. L'ouvrage amont sera réhabilité pour conserver cette possibilité de bras de décharge hydraulique alors que les embâcles seront traités.

Le scénario 2 intégrant une passe à poisson rustique de type rampe hydraulique à enrochement est un ouvrage imposant qui ne permet pas de conserver même partiellement les ouvrages. Cette solution ne convenant pas est abandonnée.

Le scénario 3 ne nécessite pas d'ouvrage de répartition puisque les deux bras seront alimentés quelques soient les débits. La confluence serait aménagée pour rendre le bras Ouest plus attractif à la montaison piscicole.

Il apparait que le scénario 1bis permet de répondre aux exigences de la continuité écologique et d'intégrer le projet communal de Fitz-James. Ce scénario nécessite quelques mesures d'accompagnement pour éviter ou réduire les inconvénients :

- L'aménagement des sections hydrauliques au niveau de la diffluence pour s'assurer de la répartition des débits entre les deux bras. Cet aménagement serait complété par des recharges de fonds pour réduire le risque d'abaissement de l'étang (tout en permettant de rendre le substrat attractif) ;
- L'aménagement de banquettes végétalisées en amont des deux ouvrages pour compenser l'incision du fond du lit en étiage ;
- Le maintien (si nécessaire selon les conclusions de la géotechnique) d'une humidité le long des fondations de Fitz-James ;
- La pose d'une ou deux passerelles sur le bras est permettant le cheminement et le passage du microtracteur pour l'entretien de la parcelle en rive droite.

Ce scénario 1bis est retenu, sauf si de nouvelles problématiques étaient soulevées lors des études AVP.

Suites à donner :

- Acquisition des données géotechniques
- Analyse des sédiments
- Etudes niveaux AVP
- Information/consultation des propriétaires et riverains

Prochaine réunion : à définir